

La durée maximale d'indemnisation des ruptures conventionnelles va baisser

Le patronat tire son épingle du jeu dans l'accord sur les ruptures conventionnelles », titre **Le Figaro** qui revient sur le texte prévoyant près d'un milliard d'euros d'économies, soit plus du double de la limite que s'étaient fixée les syndicats. **Les moins de 55 ans ne seront indemnisés plus que 15 mois** au lieu de 18. Et **les plus de 55 ans auront 20 mois et demi d'allocation**, contre 22 mois et demi pour les 55-57 ans et **27 mois pour les plus de 57 ans** auparavant. La mesure, portée par le patronat, a été acceptée par une partie des syndicats en échange d'un « accompagnement renforcé intensif » pour tous les chômeurs après une rupture conventionnelle. **Ce compromis, mélange d'exigences patronales et syndicales, a emporté l'adhésion des trois organisations d'employeurs.** Et fait inédit, note le quotidien, **c'est à l'alignement du Medef sur la CPME et l'U2P que les organisations de salariés doivent cette victoire.** Si FO laisse encore planer une incertitude, la CGT et la CFE-CGC ont d'ores et déjà annoncé qu'elles ne signeront pas un texte assimilé à une « usine à gaz ». Mais si une frange syndicale a fini par accepter ce compromis, c'est aussi parce que **les représentants de salariés savaient qu'en cas d'échec, le gouvernement reprendrait la main pour pousser les économies beaucoup plus loin.** Les patrons n'avaient pas intérêt non plus à un échec. **Depuis longtemps, le Medef pousse un « agenda social autonome » avec les syndicats.** Le 11 mars, les mêmes protagonistes retourneront d'ailleurs à la table des discussions pour trouver un accord sur le sujet sensible des contrats courts. **(Le Figaro, p.23)**

« Après l'impasse, le dialogue social reprend des couleurs », titre L'Opinion qui voit dans cet accord la fin de mois de blocage, se félicitant malgré la fermeté des postures affichées de part et d'autre, qu'un texte ait éclos. La partie patronale ne peut que s'en féliciter : à terme, l'équilibre financier du texte jouera en sa faveur. Mais surtout, la voie vers l'agenda social autonome se dégage. **Pour le gouvernement, voilà une belle preuve que la « méthode Lecornu » paye,** lui à qui il a été reproché d'avoir enterré une réforme à 4 milliards d'économies pour ne pas braquer le corps social. « Le dialogue social, ça marche et j'en suis ravi », s'est réjoui Jean-Pierre Farandou sur Franceinfo. Les syndicats ? Deux rejettent un tel texte, la CGT et la CFE-CGC. FO doit encore trancher. La CFDT défend le texte : en réalité, le milliard d'économies ne sera sans doute jamais atteint puisque d'ici là, il faudra renégocier la convention de l'Unédic. La CFDT donne donc rendez-vous en 2028. (L'Opinion, p.5)